



Lauréats de l'appel à projets FEDER - Réhabilitation de bâtiments en friche



Thématique

Aménagement des territoires

Type d'actualité

Liste des lauréats AAP Reconversion d'espaces urbains ou industriels en friche :

- **Commune de Granville** – Reconversion de l'ancienne église Saint-Paul à Granville en lieu de vie culturel, artistique et évènementiel – Granville
- **Communauté de Communes du Pays de Falaise** – Réhabilitation du site industriel de la Satam – Falaise
- **Commune de Flers** – Réhabilitation friche château de Flers : mairie de Flers et Hôtel de communauté – Flers
- **SHEMA** – Reconversion d'une friche industrielle – Coutances
- **Commune de Sainte-Adresse** – Création d'un parc urbain – Sainte-Adresse
- **Commune du Havre** – Requalification du site de l'ex-centre équestre du Mont-Gaillard au Havre – Le Havre
- **Commune d'Hérouville-Saint-Clair** – Démolition de la friche Eugène Quesnel – Hérouville-Saint-Clair
- **Commune de Valdalliere** – Reconversion d'une friche commerciale en tiers lieu (au chat foin) – Valdalliere
- **Fécamp Caux Littoral Agglomération** – Désamiantage et démolition d'anciens hangars en vue d'une requalification du site et de la construction concomitante d'un centre de santé – Fécamp
- **Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN)** – Renaturation de la friche Lopofa à Evreux – Evreux
- **Communauté Urbaine d'Alençon** – Bâtiment Noviciat, création d'un tiers lieu et d'une pépinière d'entreprises – Parc de la Providence – Alençon
- **Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN)** – Renaturation de la friche Vaux de Vire – Vaux de Vire
- **Intercom de la Vire au Noireau** – Réhabilitation d'un ancien hôtel en siège social de l'Intercom de la Vire au Noireau – Vire Normandie

Liste des lauréats AAP Reconversion d'espaces d'activités non urbains en friche :

- **Commune d'Echauffour** – Réhabilitation de l'ancien EHPAD en espaces culturels, associatifs et tiers-lieux – Échauffour
- **Commune de Beuzeville** – Requalification paysagère d'un parc public dans le cadre de la reconversion d'un manoir en pôle de services – Beuzeville

- **Commune de Cesny-les-Sources** – Réhabilitation de l’ancien EHPAD et de sa chapelle en pôle de vie administratif et culturel – Cesny-les-Sources
- **SHEMA** – Reconversion de la friche de l’ex-site Batimétal à Douvres-La-Délivrande – Douvres-La-Délivrande
- **Établissement Public Foncier de Normandie (EPFN)** – Renaturation de la friche Gaillard à Barentin – Barentin

La Normandie dispose d’un nombre important de friches très diverses à requalifier. La réutilisation de ce foncier pour des usages variés constitue **une alternative à la consommation de terres agricoles ou naturelles**.

Elle permet aussi indirectement de **stimuler la filière de l’économie circulaire** (BTP et recyclage de matériaux, désamiantage ...). De plus, la reconversion des friches permet d’agir sur l’environnement : la dépollution des sols permet d’éliminer un risque sanitaire potentiel et de restaurer la qualité de l’environnement.

La Région s’est engagée, avec les fonds Européens FEDER, à soutenir la reconversion d’espaces urbains ou non urbains en friche en lien avec le domaine d’intervention « Réhabilitation des sites industriels et des terres contaminées » (DI 073) et l’objectif stratégique « Développement territorial dans les zones urbaines » (OS 5.1).

Objectifs et types de projets soutenus

Les opérations concernées visent le traitement de sites en friche, antérieurement utilisés et aujourd’hui dépourvus d’activité. Ces friches peuvent être très variées : industrielles, artisanales, anciens équipements publics, logements, décharges sauvages, etc.

Les actions éligibles visent à démolir, traiter, réhabiliter et dépolluer les sites pour permettre un recyclage du foncier pour les projets de développement des territoires, mais également pour les bâtiments le méritant d’un point de vue architectural et/ou d’usage à les réhabiliter et les destiner à de nouvelles fonctions.

Objectifs :

- Offrir un nouveau cycle d’urbanisation permettant une alternative à la consommation d’espaces naturels ou agricoles supplémentaires qui permet de

lutter contre l'étalement urbain

- Favoriser la préservation d'espaces naturels ou « semi-naturels » en ouvrant la possibilité de traitement des friches à des fins de renaturation des espaces, d'aménagement de parcs ou d'espaces publics ouverts à tous afin de contribuer à la reconquête de la biodiversité mais aussi à d'autres enjeux, notamment celui de l'eau (infiltration, filtration...) et celui de l'adaptation au changement climatique (îlots de fraîcheur, zones tampons en cas d'inondation pour limiter les risques...)
- Réhabiliter les bâtiments en friche à conserver

2 grands types de projets attendus :

- Réhabilitation de bâtiments en friche à conserver
- Traitement de sites en friche

Direction de l'Aménagement des Territoires

aap-feder-friches@normandie.fr